

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1966 - N° 157 /PR-MFPT/DP-2

SOMMAIRE :

Nomination.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par

- le Directeur du Personnel, VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°144/PR. du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU la Loi n°59-2I/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°6I-455/PR-MFPT. du 26 Décembre 1961 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels Administratifs Communs ;
VU le Dossier de candidature de M. KOUASSI Justin ;
VU la correspondance n°053/MFAE/CAB. du 18 Janvier 1966 du Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

C.MIDAHUEN

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. KOUASSI Justin, titulaire de la licence en droit et qui a effectué deux années de stage à l'Ecole Nationale des Impôts à Paris, est agréé dans le corps national des Administrateurs appartenant au Cadre des Personnels Administratifs Communs, en qualité d'Administrateur de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

Il est mis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

ARTICLE 2.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 305-I5, article I du Budget National, Exercice 1966.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 31 MARS 1966

Général Christophe SOGLO

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL

Pascal CHABI KAO

VU :
P. LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES ABSENT,
LE MINISTRE CHARGE DE L'INTERIM

E. D. ZINSOU

ORIGINAL I
JORD I
PR 8
MEPT I
MFAE I
DP 4
DFP I
DGF I
DB I
DC 2
CF I
TRESOR I
DI I
PENSIONS 2
D/IMPOTS I
INTER. I